

Happening à la gloire d'une démocratie où les élections ont disparu

PAR LUDOVIC LAMANT

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

L'artiste Christophe Meierhans s'est lancé dans l'écriture d'une constitution, qui imagine les contours – crédibles ? – d'une démocratie sans élections. Sur scène, de passage en Ile-de-France à partir de vendredi, il défend ce texte lors de performances jouissives, entre cours de science politique et fantaisie SF.

Des centaines d'Islandais ont participé, après le « krach » de l'île en 2008, à la rédaction d'une nouvelle constitution (qui n'a finalement **pas vu le jour**). En Espagne, dans le sillage du mouvement « indigné » surgi en 2011, des activistes de plus en plus nombreux militent pour un retour à la république, pour tirer les leçons de la crise (**lire ici**). En Belgique, l'expérience du **G1000**, sous l'impulsion notamment de l'écrivain David Van Reybrouck, a remis au goût du jour le tirage au sort en politique (**lire ici**).

Depuis le printemps 2013, l'artiste d'origine suisse Christophe Meierhans s'est lancé dans une entreprise jouissive, qui n'est pas sans écho avec ces expériences, toutes révélatrices du dysfonctionnement des institutions politiques sur le continent. Son projet est massif : l'écriture d'une constitution, à la fois totalement fictive mais aussi très crédible (20 sections, 350 articles), qu'il présente au public lors d'une performance oscillant entre conférence de science politique et happening permanent.

À l'origine de sa démarche, Meierhans reprend l'une des idées-forces déjà énoncées, par exemple, par David Van Reybrouck dans son dernier essai (*Contre les élections*, Actes Sud, coll. Babel 2014) : la pratique de la démocratie est bien plus ancienne que l'organisation d'élections. Pour le dire vite, la démocratie représentative électorale, telle qu'elle se pratique en Europe, serait à bout de souffle, parce que

la voix des citoyens n'y est écoutée qu'une fois tous les quatre ou cinq ans. Laissons les partis politiques sclérosés de côté, et imaginons autre chose...



Christophe Meierhans. Some use for your broken clay pots. © Sébastien de Ville de Goyet.

« *Je me suis mis à inventer sauvagement des institutions, des systèmes, des procédures, en allant braconner un peu partout, sur des sites internet spécialisés et dans des livres de science politique... J'ai surtout fait attention à ne pas coller à une seule école de pensée, ça emprunte à droite et à gauche et certaines idées sont totalement fantaisistes, comme la 'décision pentatonique', que je présente dans le spectacle...* », raconte l'artiste.

Pendant plusieurs mois, Meierhans, qui vit à Bruxelles, a confronté ses trouvailles à un collectif de quatre « *conseillers* » – des politologues et juristes belges de premier plan, qui ont amélioré, rejeté ou adapté ses propositions. « *Chaque séance avec eux était une répétition des performances en public* », se souvient-il. Tout cela a débouché sur l'écriture d'une constitution en bonne et due forme, qui deviendra le script théâtral d'un des spectacles de science-fiction les plus originaux du moment, **découvert au Kunstenfestival** de Bruxelles en mai dernier, et programmé, entre le 19 et le 21 septembre, **au théâtre de Montreuil** (Seine-Saint-Denis).

Sous ce régime imaginaire, les élections ont disparu. À la place, des techniques sophistiquées de « *disqualification* » sont en vigueur. « *La gestion de biens communs incombe aux citoyens qui se dévouent pour en assumer la charge* », lit-on dans la constitution. À tout moment, lorsqu'un citoyen ne se retrouve plus dans l'action d'un « *chargé de bien commun* » (équivalent d'un ministre), il peut exprimer un « *vote disqualificatoire* » à son encontre.

Une fois qu'un « chargé de bien commun » a atteint un certain « taux disqualificateur » (en accumulant des votes contre lui), il doit démissionner. Mais tout citoyen ne peut exercer ce droit de vote « disqualificateur » qu'une fois par an, à l'encontre d'un seul « ministre ». Et ce vote « disqualificateur », parce qu'il est « constructif », doit être assorti d'une « proposition citoyenne », qui serait une alternative à la politique menée par l'actuel chargé de bien commun. Lorsqu'un chargé de bien commun démissionne, des citoyens désignés par tirage au sort, soumis au « service démocratique », se réunissent pour évaluer les propositions citoyennes de tous ceux qui ont voté contre, selon une mécanique assez complexe de classement (publié en continu). En bout de course, la « proposition citoyenne » retenue deviendra le mandat impératif du prochain chargé de bien commun.



Christophe Meierhans. *Some use for your broken clay pots*. © Sébastien de Ville de Goyet. Mais comment désigner ce responsable, en l'absence d'élections ? C'est ici qu'intervient le « pool de qualification », « une réserve démocratique de candidats pour pourvoir aux postes vacants de chargés de bien commun », là encore tirés au sort parmi l'ensemble des citoyens. Ils sont désignés pour trois ans, rémunérés à mi-temps et leurs débats sont publics. Précision : tout citoyen a le droit de « s'autodisqualifier » s'il le souhaite, pour sortir du « pool ».

Etc., etc. Ce ne sont que les toutes premières pièces d'un impressionnant puzzle, que Meierhans présente, face au public, à l'aide d'un... rétroprojecteur. Des micros sont disposés à plusieurs endroits de la salle, si bien qu'à tout moment de la performance, les spectateurs prennent la parole, critiquent, demandent des précisions, donnent leur avis sur tel ou tel

point. L'artiste s'adapte, et a réponse à tout (*on peut voir ici un extrait vidéo du spectacle*). Précision étonnante, en ces temps de discrédit de la politique traditionnelle : les spectateurs, plutôt sur la défensive, passent l'essentiel de leur temps à chercher la faille dans le raisonnement.

[[lire_aussi]]

« Au début, les gens écoutent ce que j'ai à dire, prennent la température. Puis, en général, ils se mettent à formuler des critiques ouvertes du système que je leur présente. Il y a presque tout le temps cette défense du système actuel, sur le mode : c'est quand même pas n'importe quoi, ce que nous avons, les élections... », raconte Meierhans. « Et enfin, lorsque le spectacle fonctionne bien, on atteint un troisième moment, où cela devient plus un exercice de pensée en commun, où l'on génère une réflexion sur les mécanismes politiques qui sont en place. »

Le spectacle fonctionne sur cette tension permanente, entre la mise en scène d'une fiction totale et utopique, et les gages de sérieux universitaire qui l'accompagnent. Le spectateur hésite sans cesse sur la nature de ce qu'il voit : s'agit-il d'une réponse de premier plan à la crise politique qui secoue l'Europe, ou d'un gag théâtral absolu ? À intervalles réguliers, Meierhans adresse des clins d'œil brechtiens au public, comme lorsque ces vases de poterie tombent du plafond et s'éclatent au sol – donnant le titre à la création (*Some use for your broken clay pots*) : ce n'est que du théâtre.

Sauf qu'à la sortie de la performance, les spectateurs peuvent acheter un exemplaire de cette constitution, qui existe bel et bien. Sur la couverture, une photographie montre un gigantesque détecteur de particules du CERN, le Centre européen de physique des particules, basé à Genève. « Il y a cette idée qui m'intéresse, dans la recherche fondamentale en physique nucléaire, qu'on bricole de toutes pièces des machines extrêmement complexes, dont les conséquences peuvent nous échapper », explique Meierhans.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€ immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.